

18 FR. LE RÉPUBLICAIN 5 CENT. PAR AN. LE NUMÉRO. JOURNAL DE LYON.

Table with columns: ABONNEMENTS, ON S'ABONNE, RÉDACTION, ADMINISTRATION, ANNONCES. Contains subscription rates and contact information.

Lyon, 16 mars.

Le Comité central électoral démocratique du Rhône aux électeurs.

Les comités électoraux démocratiques de Lyon et des communes suburbaines avaient arrêté, dans une réunion générale, de se fusionner en un comité unique, sous le nom de Comité central électoral démocratique du Rhône.

Cette simple énonciation d'un fait incontestable indique l'accueil qui doit être réservé à toute assertion contraire. La presque unanimité des suffrages a donné au nouveau Comité le caractère centralisateur.

Le Comité électoral central va se mettre immédiatement en relation avec les comités électoraux démocratiques existant déjà dans le département du Rhône, et il provoquera la création de tous ceux qui seraient jugés nécessaires.

Citoyens, éveillons notre zèle, jamais nous n'avons eu plus besoin d'union, d'harmonie et d'activité. Déjà les factions ennemies de la République sont organisées; leurs émissaires parcourent nos villes et nos campagnes, semant partout le mensonge et la calomnie.

Républicains, déjouons d'aussi criminels projets; et puisque les destinées de notre patrie sont renfermées dans l'urne électorale, combinons nos efforts pour que de toute part, les partisans de la monarchie soient écartés.

Vive la République!

Pour le comité: l'un des secrétaires, Jacques BLANC fils.

Italie. La situation de l'Italie est une honte pour la France; Radetzki y commet des atrocités qu'aucune nation éclairée ne devrait souffrir sous peine de manquer à la civilisation. Autrefois la chrétienté entière se levait au récit des massacres et des rapines exercées par les Sarrasins.

Cela est si vrai, qu'à toutes les périodes de l'histoire où le gouvernement a appartenu aux classes laborieuses, le principe de la solidarité avec les peuples malheureux a été regardé comme un principe religieux. Et comme résultat, nous avons vu grandir la puissance morale, s'améliorer les mœurs, se transformer le milieu social et le progrès, marquer d'un nouveau cachet de magnanimité le caractère humain.

Qui de nous ne sent un ennui mortel, un découragement profond se glisser dans son âme, dans ces jours voilés où nous vivons. Ne peut-on dire que réellement nous

sommes comme baignés dans une atmosphère morale raréfiée. Tout ce qui rend le cœur grand, tout ce qui fait l'imagination féconde semble se tarir; appauvri, notre sang n'a plus de chaleur pour les infortunés. L'horizon se rétrécit à la fangeuse cité que nous habitons, à la famille mécontente qui nous entoure de soins glacés.

La corruption s'est assise encore une fois au pouvoir, et sous ses étreintes, notre malheureux pays perd chaque jour une croyance, une vertu. L'homme devient esclave de sa propriété, après avoir asservi ses frères afin de l'acquérir; sa patrie se limite aux bornes de son champ, et là, hostile à tous les intérêts qui gravitent autour de lui, il ne tarde pas à subir l'assaut de désirs qui grandissent sans trouver d'issue.

Il faut qu'enfin on nous restitue la vie nationale dont on veut nous dépouiller au profit de lâches intrigues. La diplomatie est morte le jour où la République a été proclamée. Que nous importe les ruses de lord Palmerston, de M. de Schewartzenberg, l'échange de notes bien hypocrites qui n'engagent en rien les gouvernements et substituent aux lois de l'honneur et de la justice des considérations d'ambition, d'orgueil ou d'étiquette.

Radetzki vient d'adresser une proclamation aux Milanais, dans laquelle il menace d'appliquer la peine de mort aux plus simples délits. L'arbitraire n'a plus de limite. Il y a quelques jours deux enfants ont été soumis à la bastonnade la plus cruelle; la vie de l'un d'eux est en danger. De tels forfaits sont, nous le répétons, des crimes de lèse-humanité; aucune considération ne saurait dispenser les gouvernements de tout pays civilisé d'empêcher de

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN, DU 17 MARS.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

PREMIÈRE PARTIE.

II.

La France dans les bois.

(Suite.)

— C'est cela, Cédric! dit le sergent Goubin en prenant la main de ce jeune homme; toi, le plus riche de nous tous, tu penses toujours aux malheureux!

Le vicomte d'Obéron se taisait. En quittant le carbonarisme de salon où on ne demandait guère que l'application de la charte, il était un peu effrayé de ses frères, les compagnons de la nuit, qui du fond de leur bois semblaient penser à retourner le monde.

— Peu importe l'époque et la forme de ce gouvernement à naître, conclut Bories. Si à ce moment la raison et l'amour sont infiltrés dans les veines de la nation, si les hommes les plus dignes, par une équité générale, sont à la tête de tous, ces institutions que l'avenir nous cache seront toujours suffisantes et parfaites, Semons le bien, il ne pourra croître que le bien.

— Oui, dit Raoulx, nous devons travailler à cette grande journée sans savoir si nous la verrons naître.

— Nous sommes jeunes, dit Cédric, l'avenir à nous.

Voir le Républicain des 9, 10, 11, 12 et 13.

— Jeunesse ne fait rien! prononça Bories avec un accent de douce mélancolie. La feuillée de ces bois est bien frêle, bien légère, cependant elle peut compter ses jours, elle vivra jusqu'à l'arrière saison... tandis que nous, hommes, nous ne sommes pas sûrs de voir cet automne si près de nous!

A cet instant, minuit sonna au clocher de Saint-Pierre. Tous les compagnons de la nuit épars dans le bois se réunirent dans la clairière. Un des initiés qui arrivait d'Alsace, et avait assisté à la mort du colonel Caron, vint se placer auprès de Bories, et tout le monde resta grave et recueilli dans ce sanctuaire de la nature où on allait prier pour une victime.

Celui des initiés qui arrivait des bords du Rhin prit la parole.

— C'est la trahison qui dans ces jours funestes a perdu tous les défenseurs de la liberté, dit-il; aucun n'est tombé dans un combat loyal, sous épée plus forte que la sienne. Vallée, Berton, les patriotes du Midi ont été livrés par la ruse. Mais jamais les pièges tendus aux braves, jamais la provocation, cette politique ténébreuse et sanguinaire, n'ont été aussi loin que dans les scènes dont l'Alsace vient d'être le théâtre, et qui sont allées aboutir à un supplice de plus.

« Vous savez tous quel était le crime imputé au colonel Caron. Il voulait enlever de leur prison des amis inculpés dans la conspiration de Belfort. Le pouvoir instruit s'empara de ce sentiment généreux avec un habileté infernale.

« Les officiers, les soldats qu'il croyait avoir gagnés à son entreprise, lui dirent, d'après les ordres du ministre, qu'au lieu de délivrer quelques amis de leur captivité, il pouvait sauver la France entière, en relevant le drapeau tricolore au cri sympathique de Vive l'Empereur! Dans les campagnes d'Alsace, toute la population était prête à se soulever à sa voix. Ils offraient de se unir à son entreprise. Le colonel eut foi en leur parole, le capitaine Roger se livra avec lui, et tous deux furent perdus.

« Le pouvoir conçut cette trame odieuse, il se trouva des militaires français pour la mettre en œuvre!

« Des sous-officiers et des capitaines de l'escadron de l'Alfier entourèrent le colonel Caron et partirent avec lui de Colmar à cinq heures du soir.

« On traversa les vastes et fécondes plaines de ces contrées. Devant les bourgs, les villages, le cri de vive l'empereur! vive Napoléon II! s'élevait... Ce cri vrai, si ardent dans la bouche du brave colonel, affreux mensonge, détestable blasphème sur les lèvres de son indigne escorte, devait attirer d'autres abusés dans le piège.

« Opprobre, infamie sans nom! une marche militaire était devenue une chasse aux bonapartistes, dans laquelle on se servait d'un malheureux prisonnier qui se croyait libre, vainqueur, et laissait éclater son enthousiasme pour appeler d'autres victimes.

« Parfois on s'arrêtait, on buvait ensemble au nom d'une courageuse entreprise. Dans les haltes de cet étrange voyage, les officiers royalistes choquaient fraternellement leurs verres avec le colonel Caron en le menant au supplice!

« J'ai vu passer cet odieux cortège.

« Une soirée délicieuse s'étendait sur le plus beau pays du monde. L'Angelus venait de sonner, les chaumières se fermaient paisiblement sous leurs dômes de feuillage.... Mais dans quelques-unes reposaient des vétérans de la grande armée. Au milieu des rustiques attributs du travail de la terre, étaient suspendues à la muraille une croix d'honneur, une arme consacrée... rayon de gloire descendu sur l'humble population des champs.

« Peut-être à cet ancien cri de victoire qui résonnait dans l'air, les soldats de l'Empire seraient éveillés par les battements de leur cœur... Peut-être ils allaient se lever radieux, et revenir prendre leur place sous le drapeau tricolore.

« C'était là ce qu'attendaient les traitres... Et ces belles et douces campagnes seraient le lendemain couvertes de deuil...

« Ces chaumières si paisibles verraient des larmes de sang versées sur les martyrs.

(La suite à demain.)

CLÉMENTINE ROBERT.

telles infamies par tous les moyens dont ils disposent.  
Pauvre France ! que le noble Barbès appelait le chevalier de Dieu sur la terre, que veulent-ils faire de toi ?...

### Dissolution de la Commission de Travail.

A qui avons-nous affaire, bon Dieu ? Les gens qui nous gouvernent surpassent tout ce que la tartuferie monarchique avait pu inventer. Jamais l'hypocrisie n'avait été portée si loin. La nation française, que Philippe avait juré de corrompre pour la gouverner plus facilement, va-t-elle voir se continuer un pareil système ? Nous serions tentés de le croire en voyant la duplicité de notre administration.

Tout le monde sait dans quel état d'ébullition étaient les corporations ouvrières après la Révolution de février. Chacun tentait de se soustraire à l'exploitation du capital, et en cherchait les moyens. Un chômage presque général compliquait la question. Le gouvernement provisoire venait d'établir la commission du Luxembourg ; le commissaire du département, E. Arago, institua, à Lyon, par arrêté du 10 mars, une commission semblable. Les travaux qu'elle accomplit alors furent immenses ; elle procura à une foule de citoyens des moyens d'existence ; elle concilia les ouvriers et les patrons dont les intérêts divers éclataient en fâcheux dissentiments.

Elle s'occupa ensuite, avec une grande sollicitude, de la question sociale. Elle aidait les corporations, dont les délégués assistaient à ses séances, à dresser leurs actes de sociétés. Elle élaborait des projets utiles, dont plusieurs ont servi ou devaient servir de bases à des décrets de l'Assemblée constituante sur la question du travail.

Cette commission, qui a été dans notre ville une institution de paix et de progrès, vient d'être dissoute par arrêté du citoyen préfet Tourangin. Il n'y a rien là qui nous étonne ; c'était le dernier vestige de février, il fallait le faire disparaître ; la logique de la réaction l'exigeait. Mais ce que l'on refusera de croire, c'est que c'est en vertu de la loi sur les clubs que la commission du travail, créée officiellement par le gouvernement de la République, a été dissoute par le préfet ! C'est là de la franchise à l'instar de la maison Faucher et comp.

Avant-hier au soir, cet arrêté a été communiqué à la commission par son président, le citoyen Morellet. Tous les membres ont protesté, non pas contre l'arrêt de dissolution, qui n'avait pas lieu de les surprendre, mais contre le motif dont on la colorait.

Il paraît que le gouvernement de Bonaparte veut se réserver la gloire d'organiser lui-même le travail. O coura-geuse !

### PROCES DE LA HAUTE-COUR DE BOURGES.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN BÉRANGER.

Suite et fin de l'audience du 13 mars.

Delpuch, bijoutier, rue de Vendôme, 9, dépose de faits relatifs au 26 avril, étrangers à l'accusation.

Le 13 mai, j'ai remarqué, parmi les insurgés, plusieurs des assaillants que j'avais vus à l'Hôtel-de-Ville.

Blanqui. — On vous a fait un tableau effrayant de ce que j'avais fait.

C'est ma présence à l'Hôtel-de-Ville au 7 mars qui a donné lieu à ce conte ridicule.

J'étais envoyé par le club de la République-Centrale pour apporter une adresse au citoyen Lamartine.

Je rencontrai un de mes co-détenus à l'Hôtel-de-Ville ; il m'engagea à venir le voir, j'y allai ; on me fit visiter l'Hôtel-de-Ville par curiosité.

De 16 mars au 13 mai, il y a une énorme distance ; il s'est passé des événements immenses.

Le procureur-général demande et obtient la lecture d'une déposition du colonel Rey, décédé depuis.

Il résulte de cette déposition que Blanqui avait fait plusieurs tentatives pour entrer dans l'Hôtel-de-Ville avec ses hommes.

Blanqui. — Le colonel Rey commandait pour le gouvernement provisoire qui avait pour moi une haine profonde. Il me craignait ; il a succombé dans une lutte qui aurait jeté sur les mêmes bancs que moi.

Le procureur-général. — Le colonel Rey est-il capable d'avoir fait un faux témoignage ?

R. Il a cédé à des commérages, des préventions de corps de garde.

Il ne m'aurait pas arrêté au 13 mai, parce que j'étais connu pour patriote.

Il a cédé aux terreurs du gouvernement provisoire.

Me Maubanc. — Il y avait alors à l'Hôtel-de-Ville au moins 3,000 hommes. Tout Paris était en armes.

Blanqui. — Il faut que l'accusation soit bien pauvre pour venir exhumier des faits du mois de mars. C'est l'effet d'une haine bien implacable.

Je fus prévenu par Delpuch que nous étions trahis, il me présenta Blanqui qui chercha à me corrompre, je résistai ; c'était au mois de mars.

Confronté avec Blanqui, il croit le reconnaître. Delpuch fut arrêté par ordre du colonel Rey, à qui le témoin avait rendu compte des tentatives de Delpuch.

Blanqui nie avoir cherché à introduire des hommes à l'Hôtel-de-Ville ; cependant cette idée de sa part eût été une précaution patriotique.

Pichon, monteur au chemin de fer du Nord, rue de Varennes, 6.

Je ne sais rien du 13 mai. Le 15 avril on me dit que le gouvernement rétrogradait ; il fallait aller à l'Hôtel-de-Ville ; on parla de Blanqui ; je ne saurais assurer que ce fut lui.

On remet à Barbès un paquet d'exemplaires du journal la Réforme ; il les distribue aux accusés, qui parcoururent avec avidité probablement la relation de la procédure.

Blanqui. — Il n'y a rien contre moi dans ce procès de tendance, on va rechercher des faits qui me sont complètement étrangers. C'est une haine implacable que tous les gouvernements qui se sont succédés se sont accordés à avoir contre moi.

Si on avait fait ce que je voulais, nous ne serions pas dans l'état affreux où nous sommes ; nous en reviendrions.

On appelle ensuite le témoin Ramonet, ouvrier mécanicien, à la Chapelle-St-Denis.

Ce témoin est encore entendu sur les faits relatifs au 16 avril. Sa déposition est sans intérêt.

Blanqui réclame contre la lecture qui est faite aux témoins de leur déposition écrite. Il fait observer que l'instruction secrète ne mérite aucune confiance.

On entend ensuite le témoin Alphonse, rentier, rue Saint-Martin, à Paris.

Ce témoin a assisté fréquemment aux séances du club Blanqui, dont il était membre.

Je dois dire, ajoute le témoin, que le membre le plus modéré du club, c'était Blanqui. Un membre s'étant écrié, à la suite des événements de Rouen : Vengeance ! vengeance ! vengeance ! Blanqui s'écria : Non, pas vengeance ; mais justice !

Le témoin donne quelques détails sur l'organisation intérieure du club Blanqui. Ayant entendu parler de quelques projets d'organisation agressive, le témoin en alla rendre compte au secrétaire du citoyen Lamartine.

Blanqui. — Je prie le témoin de dire s'il peut préciser l'époque de cette séance non publique dans laquelle on se partagea des grades de capitaine, de lieutenant, etc. — R. Ce doit être vers le commencement de mai.

Blanqui. — Le fait est exact, mais l'époque ne l'est pas. C'est vers le 17 avril, dans la soirée, qu'eut lieu cette séance, à la suite de la manifestation du 16 avril qui donna lieu à une si grave réaction à Paris. Nous avions pour unique but de nous défendre ; mais cette organisation n'a reçu aucune espèce de suite.

Au reste, d'autres clubs ont été organisés militairement d'une façon permanente et on ne leur a rien dit.

Le témoin dit qu'il croit que quelques clubistes avaient des armes cachées. Les a-t-il vues ?

Le témoin. — Non ; je n'en ai pas vu ; mais c'était [mon opinion]. Au reste, je dois dire que le citoyen Blanqui s'est toujours opposé à toute violence et qu'il a mis beaucoup de modération dans la conduite de son club.

L'audience est levée à six heures et remise au lendemain à dix heures du matin.

### Audience du 14 mars.

Blanqui a cru devoir fournir à la haute-cour quelques explications préliminaires pour l'intelligence des dépositions des témoins produits à sa charge. Ce mode de procéder paraît devoir être suivi par ses co-accusés, ce qui ne peut manquer de prolonger les débats. Des témoins nouveaux sont chaque jour assignés ; ceux déjà entendus obtiennent sans difficulté de s'éloigner, ce qui diminue un peu l'encombrement.

Les citoyens Flocon et Lamartine sont arrivés. Le cit. Marrast suivra de près. L'honorable président de l'Assemblée nationale deviendra, assure-t-on, l'objet d'attaques vives de la part de quelques accusés, à en juger par quelques paroles échappées et aussitôt comprimées par le président.

A 10 heures 1/2, la cour entre en séance.

Continuation de l'audition des témoins à charge contre Blanqui.

Me Hamel. — Le cit. Watrin affirme que L. Blanc n'était pas dans la salle de l'Hôtel-de-Ville où étaient Barbès, Albert, Sobrier. Persiste sur ce fait.

Blanqui. — Les compte-rendus de quelques journaux sont infidèles ; c'est la reproduction des débats écrits. Je prévins le public que les journaux ne sont pas l'image exacte de ce qui se passe.

Le président. — En effet, je me suis aperçu que quelques journaux rendaient compte inexactement.

Exclamations au banc des journalistes : Signalez les journaux infidèles.

Alean, agent d'affaires, à Paris. — J'ai vu le 15 et le 14 des placards hostiles près la porte de l'accusé Blanqui ; je les dépose sur le bureau.

Trinité, avocat, rue Jean-Jacques-Rousseau, 12. — J'ai assisté le 15 à la séance du club Blanqui. Il fut question de la manifestation du 15 en faveur de la Pologne. Des propositions violentes furent faites, par exemple celles-ci : De rendre la justice gratuite, de fournir aux ouvriers gratuitement ce qui leur était nécessaire, etc., etc. Ces propositions excitèrent des tempêtes ; pour les calmer, Blanqui fit un discours ; il dit que ce n'était pas encore le temps de demander autant ; qu'il ne fallait pas marcher, lundi 15, contre l'Assemblée.

Bertrand, représentant du Peuple, rue de la Convention, 1. — Je suis allé par curiosité, le 13 mai, au club de Blanqui. Un orateur demanda le renvoi de l'armée, l'enseignement de la médecine gratuite, etc., et fit d'autres propositions violentes, notamment de marcher sur l'Assemblée, etc. Cet orateur fut traité d'agent provocateur par une partie de l'assemblée et soutenu par quelques-uns.

En cet état des esprits, Blanqui prit la parole ; il parut conseiller des mesures de paix et de rapprochement et repoussa les mesures proposées comme étant inopportunes.

J'ai eu l'idée que la violence du premier orateur, la modération de Blanqui étaient concertées, et pour éprouver les esprits. Je ne craignais rien cependant pour l'Assemblée ; j'ai été très étonné plus tard de la facilité avec laquelle l'envahissement a eu lieu le 15.

Bassanx, lieutenant du 5e bataillon. — Il est venu le 15 à l'Assemblée par ordre du général Tempour.

Il a repoussé les factieux ; ils ont envahi le jardin.

Le citoyen Courtais a laissé entrer les délégués des clubs ; le représentant est venu les chercher à la salle des Pas-Perdus pour les introduire, par ordre du président.

Le général Courtais a donné l'ordre écrit d'ôter les baïonnettes.

Je reconnais Blanqui au nombre de 50 personnes qui ont envahi l'Assemblée.

Raspail. — On a signalé à la grille, près de Blanqui, un Raspail, un Raspail pseudonyme ; il est cependant établi que je n'étais pas avec Blanqui.

J'ai reproché aux officiers de la mobile leur immobilité. Il y avait des perturbateurs au nombre desquels ne se trouvait pas Blanqui ; des énergumènes bien vêtus.

L'avocat de Flotte fait remarquer que dans ses dépositions écrites il n'avait point parlé de Flotte, qu'il croit maintenant avoir vu avec les envahisseurs, avec une épée, excitant à aller à l'Hôtel-de-Ville.

Un juré. — Quelles étaient les dispositions des hommes qu'il commandait ? — R. Bien disposés à faire leur devoir, si l'ordre n'avait pas été donné d'enlever les baïonnettes.

Une explication s'engage entre Blanqui, le témoin et le procureur-général sur le fait de forcement de la grille de l'Assemblée et de l'entrée de la foule.

Desgrouilliers, répétiteur au lycée Descartes, ne dépose que de faits intéressants une personne non accusée.

Blanqui. — Ce témoin qui ne sait rien est produit contre moi.

Lebreton, marchand de vins, dépose de faits très favorables à la moralité de Larger. Je pense que sans Blanqui on aurait déshonoré la chambre. La foule aurait cédé aux sollicitations de Barbès, Raspail, Courtais.

Blanqui. — Je croisais que le témoin n'a pas mis le pied dans l'Assemblée. Tous les assistants ont entendu mon discours ; il se faisait un profond silence. Larger est là, il a bien mérité. C'est moi qui suis cause qu'il est là.

Taschereau, représentant, rue Caumartin, 12. — Le 15 mai, après la lecture de Raspail, je vis Flotte au pied de la tribune ; il me dit : L'ordre de s'emparer de vous a été donné. Un autre doit aussi être arrêté. Le soir, Flocon me dit que l'ordre avait été donné par Blanqui.

Je vis Raspail à la tribune, il appela l'attention de Blanqui sur ma place à l'Assemblée.

L'autre personne qui devait être arrêtée était le cit. Sénart.

Blanqui, sur l'implication du président, dit qu'il ne sait pas ce qui a pu se passer entre Flocon et Taschereau.

Raspail. — Le cit. Taschereau a dit que j'avais été vu à la tribune avec Blanqui. Ce fait a été écarté ; une foule de témoins ont dit que Blanqui avait été hissé après mon départ. La vue rétrospective du témoin l'a trompé.

Le cit. Taschereau. — J'affirme avoir vu en même temps, avant la lecture de Raspail, celui-ci et Blanqui.

Raspail. — Je ne viens pas demander un acquittement ; je viens repousser un fait d'indécence ; il n'y a pas en France un plus honnête homme que moi. Je n'ai pu demander à faire assassiner ; je ne connais pas Taschereau. On n'assassine pas les hommes, mais les idées. Si j'étais libre cette accusation qui m'est adressée se laverait dans le sang. (Un murmure accompagne le départ du témoin.)

Flocon, représentant du Peuple, quai d'Orsay, 2, en examinant Albert dit avec affection : « Mon camarade au Gouvernement provisoire ! »

J'avais été prévenu de la manifestation ; je n'en fus pas étonné. En arrivant, la grande porte de la place Bourgogne était ouverte. J'ai été témoin de l'invasion. Les abords de l'Assemblée n'avaient pas été défendus ; les citoyens qui étaient là n'étaient pas des insurgés, mais des envahisseurs.

J'entendis le nom du citoyen Taschereau. L'un des accusés était de notoriété en hostilité avec le citoyen Taschereau, que je prévins et qui se retira.

Le nom du citoyen Taschereau a été prononcé par des hommes que je n'ai pas connus.

Je ne crois pas avoir dit : « L'ordre de s'emparer de vous a été donné. » Je n'ai pas entendu ce propos.

Le président. — Vous avez dit le soir que l'ordre avait été donné par Blanqui.

Le citoyen Flocon. — Je n'ai pas dit cela.

Le citoyen Taschereau est rappelé. — Je ne me rappelle pas les expressions ; mais j'ai entendu et je crois entendre encore Blanqui.

Le citoyen Flocon persiste à soutenir qu'il n'a pas entendu que l'ordre vint de Blanqui.

Le citoyen Taschereau croit cependant se rappeler qu'il fut question de Blanqui.

Le président. — Que savez-vous du citoyen Sénart ? — Flocon.

— Comme représentant de Rouen, il avait contre lui de l'irritation.

Je fis ma double démarche dans la prévision seulement de quelque danger, mais sans aucun propos émis par Blanqui.

Mon intention était d'écarter toute occasion de désordre. Le citoyen Borme venait à la Réforme comme auteur d'une machine infernale, d'un procédé pour allumer de grands incendies, pour se plaindre des procédés du ministère, qui n'avait pas voulu utiliser sa découverte. Borme demandait des secours du ministère et de la reine. On lui avait payé un voyage.

Un juré. — Comment le citoyen Flocon connaissait-il Degré ? — R. Il demeurait près de moi, venait me voir pour ses études d'art. Je n'ai jamais vu Degré dans une ligue politique. J'ai vu un pompier avec des gestes violents.

Blanqui. — Le citoyen Flocon vient de déclarer qu'aucun ordre n'a été donné par moi.

Le citoyen Flocon. — Les accusés ne m'interpellent pas ? je suis quelque chose.

Albert était du gouvernement provisoire, Albert a rendu d'immenses services ; il ne faisait plus partie de la combinaison qui suivit le dépôt de nos pouvoirs.

Albert me dit : Je suis enfant du peuple et ouvrier. Il me faut de nouvelles études ; mon intention est de me retirer pendant plusieurs mois pour remplir convenablement la mission qui m'a été donnée.

Relativement à mon ami Barbès...

Barbès. — Je te prie de me rien dire de favorable.

Le président. — Je vous invite à dire tout ce qui est à sa décharge.

Flocon. — Ce que j'ai à dire de Barbès ne s'applique pas seulement à lui, mais à cette parole : « Tu te trompes, Barbès, c'est deux heures de pillage. »

Cette expression n'a pas été prononcée. Il était impossible d'associer le nom de Barbès.

J'ai connu Sobrier ; j'ai eu des relations intimes avec lui. Il a des sentiments honnêtes et loyaux. Je ne connais pas de complice.

A côté était Raspail. Après avoir lu la pétition, il a quitté l'Assemblée en faisant tous ses efforts pour faire cesser le tumulte.

Le cit. Bethmond. — Le témoin a connu Courtais. Que pense-t-il de ses sentiments ? Pense-t-il qu'il eût pu être le complice des insurgés de mars ? — R. Je ne pense pas qu'une pareille question puisse être posée. J'ai pu apprécier le citoyen Courtais.

Courttais a été la première victime du 15 mai.

Le cit. Courtais. — Je remercie le citoyen Flocon ; il me connaît depuis longtemps ; il faisait partie de la Réforme et aussi du National. Nous faisons ensemble partie du comité de la Pologne avec Lamennais, Guinard, Ledu-Rolin, Marrast et autres.

Le citoyen Flocon. — C'est très vrai.

Sclower, sténographe, quai Richebourg, à Nantes.

Ce témoin dépose avec emphase d'un colloque entre le citoyen de Lamartine et des envahisseurs, il excite l'hilarité de l'auditoire.

L'accusé Quentin aurait dit au citoyen Lamartine : Vous n'êtes que nos commis ; nous vous renverrons.

Quentin. — Etiez-vous sténographe à l'Assemblée ? — R. Oui, j'étais une correspondance pour l'Allemagne ; maintenant je suis rédacteur en chef du Breton.

Saint-Aubin, artiller, à Douai. — Le général Courtais a fait ouvrir la grille de l'Assemblée. Les baïonnettes ont été enlevées par l'ordre du citoyen Courtais.

Je ne sais pas si c'est Blanqui qui a dit : Allons à l'Hôtel-de-Ville.

Schlinger, à Vernon (Eure). — Le 15 mai, je vis à l'Hôtel-de-Ville des insurgés s'établir et écrire des listes de noms d'un gouvernement provisoire. Je remis la liste au citoyen Recurt. Au nombre des personnes, il y avait Borme et Thomas.

J'ai vu Barbès. Tous sont entrés sans armes, sans drapeaux et sans résistance.

L'audience, suspendue à deux heures et demie, est reprise à trois heures un quart.

Robequin, traiteur, rue du Jardin-des-Plantes, Paris. — Le 15 mai j'ai vu Flotte entrer de force à l'Hôtel-de-Ville ; il demandait Barbès ; je ne crois pas que Blanqui soit allé à l'Hôtel-de-Ville.

Blanqui demande à faire assigner des témoins. Il ne peut les faire assigner lui-même ; si on eût laissé les accusés à Paris, il pourrait faire les frais de comparution de témoins.

On me croyait arrêté à l'Hôtel-de-Ville ; les journaux l'avaient dit. Lesot, surveillant du Conservatoire, rue du Faubourg-Poissonnière, 59. Il parle de la tenue et de l'organisation du club Blanqui.

Le 15 mai, le club se tint en l'absence de Blanqui ; il était présidé par un autre ; un orateur dit alors que s'il était vrai que Blanqui eût envahi l'Assemblée, il méritait d'être châtié.

Blanqui. — Ai-je jamais employé la violence, la contrainte ? — Non ; je n'ai jamais eu à me plaindre de Blanqui.

Landolphe, vice-consul, à St-Thomas, rue des Quinze-Vingt, Paris. — J'étais prisonnier le 27 juin, j'étais au secret, je déposai sous cette impression ; j'avais des préventions contre Blanqui. J'ai passé dans les casemates trois ou quatre mois. J'ai acquis l'occasion d'apprécier que je me suis trompé sur le compte de Blanqui.

Blanqui. — Le témoin n'a été que l'écho des préventions qui existaient contre moi.

Lefebvre, prêtre, 44 ans, rue de Sèvres, 35. — Le 13 mai, un jeune homme vint me dire que sous prétexte d'un mouvement pour la République, on se porterait sur l'Assemblée ; qu'on porterait un ruban rouge en laine pour se présenter. — Je le répétai au cit. Desesmaisons en lui recommandant de porter un ruban rouge.

Témoin contre Flotte.

Alouin, ex-chef de police municipale, rue de Lille, 30. — Le guson vint dire au citoyen Causidière qu'on se battait, il annonça que non, qu'il n'y avait rien. Il sait que Causidière faisait sur le Flotte.

Témoins contre Albert.

Prot, voyageur, rue du Faubourg-Saint-Denis, 33. — Les

gés du Luxembourg, porteurs de cartes, disaient au 15 mai qu'ils avaient où ils trouveraient des armes.

J'ai eu connaissance que Blanqui avait distribué une brochure en réponse au citoyen Taschereau.

Le nom de Blanqui n'a jamais été prononcé dans les manifestations.

Lemaire, employé au Luxembourg. — J'ai entendu Louis Blanc présenter son ami Albert au Luxembourg pour présider les délégués des travailleurs.

Retourne, employé au Luxembourg, ne sait rien que des faits concernant Louis Blanc.

Degoussé, représentant, questeur à l'Assemblée nationale. — Le 14 mai, le président nous engagea à prendre des mesures pour préserver l'Assemblée.

J'avais envoyé des agents auprès du général. — Les troupes n'arrivaient pas.

Lorsque le rassemblement approcha, la garde mobile résista. — Quand j'entendis : A bas Lamartine ! je vins près du général Courtais, je donnai des ordres. — Albert vint pour ouvrir la porte, je le saisis, on me bouscula. — Un officier me dit : Le général Courtais m'a ordonné de faire mettre la baïonnette dans le fourreau.

J'envoyai tous les représentants colonels de légions pour amener leurs légions.

Les gardes nationaux avaient refusé de marcher avant d'avoir reçu du général Courtais l'ordre d'enlever leurs baïonnettes.

Raspail a lu, malgré la résistance de l'Assemblée. Barbès ne connaissait pas le mouvement ; il a été entraîné ; il lui arrivait souvent à la tribune d'aller au-delà de ses intentions.

Nous recevons la pièce suivante de notre ami Flotte ; nous nous empressons de la porter à la connaissance de nos lecteurs :

**LES CALOMNIATEURS DÉMASQUÉS.**

*Protestation du citoyen B. Flotte,*

Accusé devant la Haute-Cour de justice, séant à Bourges.

« Les débats de la haute-cour, plus ou moins nationale, de Bourges vont s'ouvrir.

« Accusé devant un tribunal exceptionnel et incompétent, je ne veux pas me défendre.

« Dans mon bon sens de simple prolétaire, il me semble qu'à elle seule, la violation du principe de non-rétroactivité, dont la constituante s'est rendue coupable à notre égard, au mépris de toutes les notions du droit et de l'équité, suffit pour nous autoriser à garder le silence le plus absolu et tendre un front impassible aux exécuteurs des hautes-œuvres de la réaction.

« A quoi bon, d'ailleurs, se défendre ?

« N'est-il pas à craindre que les hauts-jurés, fatalement dominés par leurs préjugés de caste, et soumis, bon gré, mal gré, par leurs tendances aristocratiques, à toutes les influences de la contre-révolution, et parmi lesquels pas un homme du Peuple, pas un représentant des travailleurs ne figure, n'arrivent à Bourges qu'avec le parti pris de nous condamner quand même.

« Ne peut-on pas supposer encore, sans leur faire injure, que ceux qui battent des mains aux efforts des royalistes, dans leurs abominables attaques contre la République ; que ceux qui rêvent l'impossible retour des formes monarchiques, les chevaliers du capital homicide, les paladins de l'usure, les rapaces exploitateurs du paysan et de l'ouvrier ; que tous tant qu'ils sont, légitimistes, orléanistes, bonapartistes, complices directs ou indirects de la conspiration flagrante du 29 janvier, viendront, s'ils le peuvent, peser et frapper sans vergogne, dans les débats à propos du fictif complot du 15 mai, sur une poignée d'hommes plus ou moins accusés d'avoir voulu ce jour-là forcer la main à la constituante, mais qui, divers de conviction, de principes, de but, séparés, il faut le dire, par des dissidences profondes sur les hommes et sur les choses, mus, les uns par le dévouement, les autres par l'ambition, ne se sont trouvés un instant réunis, compères ou dupes, sur le même théâtre qu'à la suite d'un guet-apens organisé par certains personnages politiques pour se défaire d'un seul coup d'adversaires redoutés, et s'emparer ensuite, à l'aide de séides policiers, de la dictature, objet de leurs convoitises insensées ?

« Encore une fois, je ne veux pas me défendre.

« D'ailleurs, pour les faits dont on m'accuse, en les supposant réels, ma conscience ne me reprocherait rien.

« Je serai même plus explicite et je n'ai pas la moindre répugnance à avouer qu'à partir du moment où les noms des membres du gouvernement provisoire me furent connus, je pris la résolution de lui être hostile, tant qu'il marcherait à côté de la bonne voie républicaine et populaire, de la vieille tradition démocratique et révolutionnaire.

« C'est qu'il n'y a rien de commun entre les socialistes purs qui veulent, sans arrière-pensée d'intérêts personnels, sordides ou vaniteux, la réalisation progressive, mais prompt, des vrais principes démocratiques, égalitaires et fraternels, et les politiques à la façon d'Escobar et de Machiavel, hommes de lâcheté, d'intrigue et de corruption, qui posaient un pied dans tous les camps et n'ont su, dans leur éphémère passage au pouvoir, que se disputer l'empire et s'adjuger les dépouilles opimes, sans nul souci des souffrances du peuple ni des vrais intérêts de la République, qu'ils ont bientôt, incapacité ou trahison, livrés sans défense, l'un aux insidieuses embûches des racleurs du suffrage universel, l'autre aux fureurs des royalistes remis, grâce à eux seuls, de leurs frayeurs salutaires et s'efforçant à qui mieux mieux à faire litière de la révolution au profit de leurs idoles surannées.

« Pressentiment ou raison, quand la victoire du Peuple vint nous délivrer, je n'avais pas attendu l'expérience des faits pour redouter la triste République qu'allaient nous faire les républicains bleus et rouges nuis aux blancs dans le gouvernement provisoire.

« Nous qui ne voulions prendre aucune part à la curée des places, et prétendions que la République s'avancât glorieuse et triomphante au milieu des bénédictions du

pauvre et de l'opprimé, nous ne tardâmes pas à jeter des cris d'alarme, en voyant à l'œuvre les impuissantes et immorales coteries qui paraissent et se pavanaient sur les tréteaux naguère occupés par les saltimbanqués aux ordres de Louis-Philippe.

« En présence du royalisme qui relevait sous le masque républicain sa tête un instant abattue dans la poussière des barricades, reprendre la lutte, serrer nos rangs, remplir les cadres d'un nouveau bataillon sacré, organiser en un mot une résistance vigoureuse à la marche presque constamment rétrograde des réactionnaires du gouvernement provisoire, telle fut la tactique, tel fut le droit, tel devait être le devoir des républicains de la veille, restés inaccessibles aux tentatives d'embauchage et de corruption des Fréron et des Tallien de 1848.

« Nous protestâmes donc successivement contre toutes les mesures, hélas ! trop nombreuses, empreintes de l'esprit de modérantisme et de contre-révolution, émanées du gouvernement provisoire, si tristement continué par la commission exécutive.

« Pour ne parler que de la plus criante, devons-nous rester impassibles en présence du coup presque mortel porté à la République par cet impôt des 45 cent., soufflé par les royalistes aux financiers imbéciles ou complices du National, et dont l'effet, facile à prévoir avec la moindre dose d'intelligence politique, devait être d'alléner pour longtemps au nouvel ordre de choses les populations agricoles et industrielles, pour qui la République était surtout synonyme de gouvernement à bon marché et de réduction d'impôt.

« Il serait trop long de faire l'énumération complète de toutes les fautes de ce gouvernement provisoire, qui pouvait tant pour le bonheur de la France et du monde ; mais qui, loin de répondre à l'attente du Peuple, aux espérances des malheureux de toutes les nations, s'est constamment et péniblement, d'un bout à l'autre de son existence, traîné par les sentiers du juste-milieu, et n'a tâché, à grand renfort de phrases sonores et creuses, qu'à continuer de point en point, à l'intérieur comme à l'extérieur, l'odieux et plat système que l'on avait pu croire à tout jamais enseveli sous les payés du 24 février.

« J'arrive enfin à deux faits qui me concernent et dont j'aurais parlé plus tôt, si je n'avais voulu laisser la calomnie se donner carrière et prendre un corps juridique, certain que j'étais de l'arrêter au passage et de la confondre en temps et lieu ; mais la lecture du fatras judiciaire que l'on me distribue comme à tous mes co-accusés me donne la certitude qu'on n'a pas osé faire flèche contre moi de ces accusations enfantées, dans le délire de la peur et de la vengeance, par les sieurs Armand Marrast et Samuel Crémieux.

« Dans l'enquête Barrot-Bauchard, monsieur Armand Marrast a imaginé, me dit-on, d'affirmer comme chose indubitable, évidente, claire comme le jour, que je m'étais abouché, dans un but de conspiration, avec maître Ledru-Rollin.

« A cette calomnie, je n'ai qu'un seul mot à répondre : — Il n'y a jamais eu rien de commun entre lui et moi, ni principes, ni mobile, ni tradition, ni moyens, ni but.

« Mais pendant que monsieur Marrast était en train de dire le contraire de la vérité, à propos de son bon ami Ledru-Rollin et de moi, comment se fait-il qu'il n'ait pas songé à renouveler de M<sup>e</sup> Crémieux la fable infâme forgée contre moi par celui-ci en pleine Assemblée nationale, en représailles, sans doute, comme Marrast, de ce que je les avais, l'un et l'autre, rudement et justement malmenés en paroles, le 17 mars.

« Donc, selon ce noble juif, si gaillardement, tour à tour et avec le même aplomb, dynastique, régentiste, républicain, bonapartiste, j'aurais été arrêté au moment où je voulais méchamment mettre à mort le marquis Armand Marrast.

« Rien que cela, ni plus ni moins.

« Certes, je n'aurais pas la lâcheté d'insulter aux grandes âmes qui, dans leur soif du mieux et leur passion de l'idéal, ont cru l'atteindre par les voies homicides et trouver le remède aux maux du genre humain dans l'immolation de ses oppresseurs ; je n'imiterai pas les folliculaires qui battent des mains quand le sang des citoyens coule à flots, dans la guerre civile ou étrangère, sous le sabre d'un Bonaparte, d'un Bugeaud, d'un Cavaignac, et ne trouvent pas d'invectives assez fortes quand il s'agit de flétrir l'assassinat politique, mais je tiens à établir que jamais rien, dans ma vie politique, n'a justifié semblable imputation, nonobstant les instincts pervers et sanguinaires que l'on prête honnêtement à tous les socialistes, qui n'en peuvent mais.

« A défaut de meilleures, une seule raison m'aurait éloigné de l'emploi de ce remède héroïque.

« Que Brutus, imitant toute l'antiquité grecque et romaine, tue César ; qu'à son tour il soit imité de Charlotte Corday tuant Marat ; que de nos jours, Alibaud ait voulu tuer Louis-Philippe : la haine du mal, l'amour du bien, égarés dans leur objet et portés à leurs extrêmes limites, peuvent, jusqu'à certain point, expliquer et surtout excuser l'action de ces cœurs intrépides.

« Il y avait, d'ailleurs, quelque danger et partant quelque mérite, à s'attaquer à qui disposait d'une puissance suprême, de fait ou d'opinion.

« Mais qu'un esprit quelque peu rassis s'en aille, de nos jours, s'attaquer aux myrmidons et aux pygmées de la république bleue, blanche ou rouge, voilà ce qui ne se peut concevoir.

« Ou le mépris, règne absolu, la haine n'a rien à faire. Ces gens-là tombent tout naturellement sous le poids du

ridicule et de l'impuissance, et pas n'est besoin d'aider à leur chute grotesque par l'une de ces tentatives hasardeuses qui, trop souvent, placent sur le piédestal des victimes ceux qui ne devraient poser qu'en criminels devant les grandes assises de l'histoire et de la postérité. Que les sieurs Crémieux et Marrast me permettent donc de leur donner un double et solennel démenti.

« Mais voilà beaucoup trop de paroles pour conclure comme j'ai commencé et revenir au point d'où j'étais parti : Je ne veux pas me défendre.

« Vive la République sociale !

B. FLOTTE.

De l'Assemblée nationale, Paris, le 15 mars 1848.

Hier, l'Assemblée nationale a présenté le désolant spectacle des tendances de la majorité à revenir aux bons temps de la monarchie. La Constitution ne sera plus bientôt qu'un décor de théâtre changé à chaque représentation, selon le gré de certains meneurs éhontés.

L'article 62 de cette Constitution alloue au président de la République un traitement de 600,000 fr., plus le logement. Quel est donc le citoyen de bonne foi qui n'a pas compris que là se borneraient les libéralités de la Nation envers l'élu du 10 décembre ; mais le citoyen Louis Bonaparte est de taille à absorber mieux que cela, en attendant une liste civile de quelques millions qu'il se propose de mendier à la Législative. Le ministre des finances est venu, sous les plis d'un amendement anodin, escamoter à l'Assemblée un vote de 600,000 fr. pour frais de représentation pour ce même président qui menace de laisser ses chevaux sans litière, ses maîtresses sans équipages et ses invités sans sorbets, si les 600,000 fr. en question ne lui sont pas comptés en argent monnayé ayant cours dans... (j'allais dire dans l'empire) dans la République. Rien ne témoignait plus de l'injustice et de l'embarras de la demande que le moyen employé par le ministre des finances. Malgré les efforts de la minorité pour laisser le président dans le simple bénéfice de la Constitution, les 600,000 fr. de frais de représentation ont été votés. Le président touchera donc douze cent mille francs, en attendant qu'une allocation plus analogue aux nécessités de sa position, lui permette de supporter les charges des hautes fonctions qu'il a acceptées peut-être malgré lui.

On réduit les secours distribués aux indigents ; mais on augmentera sans doute le nombre des musiciens qui feront danser les habitués de l'hôtel du président.

Aujourd'hui, la discussion de la loi électorale a été continuée. Un amendement du citoyen Bastiat, qui excluait des fonctions de représentant tout citoyen promu aux fonctions de ministre, n'a pas été adopté. La majorité a craint sans doute que les bases de la société fussent ébranlées, si les vieux et scandaleux errements du passé cessaient d'être appliqués à la machine administrative.

UN REPRÉSENTANT.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Paris, 14 mars.

On a calculé que la Banque de France, depuis cinquante ans qu'elle existe, a prélevé sur le travail général de la nation française, quelque chose d'impossible et de fabuleux comme un tribut de 5 à 6 milliards ! Ce tribut soldé par le travail à la faim, représente, à peu près le double de la somme qui eût suffi à l'Etat pour se garer des emprunts désastreux que lui ont imposés, à diverses époques, la coalition des despotes et la coalition des juifs, pour se libérer de toutes ses dettes, pour s'emparer de toutes les voies de communication à l'intérieur, pour arracher au parasitisme de pillards étrangers, les plus clairs revenus du travail national, pour assurer enfin la fortune politique, industrielle et commerciale de la France sur d'inébranlables fondements. Otez donc la Banque aux juifs.

— On dit que la demande en grâce adressée au président de la République, en faveur des condamnés dans l'affaire du général Bréa, a été prise en considération, surtout en ce qui concerne huit de ces condamnés ; mais le président ne peut faire connaître son avis immédiatement, attendu qu'aux termes de l'article 55 de la Constitution, il doit, avant de faire grâce, prendre l'avis du conseil d'Etat.

— Les journaux de Paris, les journaux démocratiques principalement, reçoivent par paquets les déclarations signées les plus fâcheuses pour le caractère du citoyen Dagneaux, le restaurateur de la rue de la Vieille-Comédie.

On se rappelle le tableau mélodramatique fait à Bourges, par Dagneaux, dans sa déposition de la réunion tenue par les délégués des clubs, à la barrière du Roule, salon de Dourlans, le 12 mai dernier.

On se rappelle aussi qu'invoquant le témoignage des frères Madier et de Félix Mathé, Blanqui a accusé Dagneaux d'être affilié à la préfecture de police et à la police générale.

Les signataires des lettres que nous avons sous les yeux offrent de convaincre publiquement Dagneaux du crime d'imposture et de faux témoignage.

Les Elections.

Déjà dans nos campagnes les féodaux bourgeois préparent leurs batteries, forment des comités de canton et appellent hypocritement les délégués des communes ; mais si nos frères des campagnes, voyant le piège, se refusent à cette invitation, le maire devient l'expression de la commune et nomme le délégué lui-même ; ceci ressemble à la fois au suffrage à deux degrés et au gouvernement du bon plaisir.

Mais, nous ne devons pas nous le dissimuler, ces Messieurs nous donnent la mesure de leurs bonnes intentions; aussi, faut-il espérer que les cultivateurs ne se laisseront pas imposer des candidats par ceux qui les ont toujours trompés et qui prétendent les tromper encore.

Ce qui doit amener la prospérité et le bien-être dans les campagnes, c'est la centralisation de la propriété; car la division des biens est telle que les produits du petit propriétaire (en bonne saison) seront bientôt insuffisants pour l'agriculteur et sa famille. Le rétablissement des biens communaux, à l'aide desquels on pourra faire des élèves, si nécessaires à l'agriculteur; le défrichement des terrains incultes, le reboisement des montagnes; des cours d'agriculture qui affranchiraient le travailleur des campagnes de certains préjugés agricoles: telles sont les mesures que réclame l'agriculture. Mais les paysans ne pourront obtenir ces heureux résultats qu'avec l'association, favorisée par un système de crédit à bon marché, une surveillance active exercée par l'Etat, et une protection efficace.

Mais qui demandera ces améliorations au gouvernement et le forcera à les accorder? Les défenseurs de la cause populaire, qui connaissent ses souffrances, veulent y mettre un terme par un nouvel ordre de choses, et non les usuriers, les gros propriétaires, les nobles, etc., qui tous ont intérêt à conserver les abus dont ils profitent si largement. Les usuriers ne demanderont jamais l'abaissement de l'argent; les propriétaires, la diminution du prix de fermage. Il ne faut pas demander aux gens ce qu'ils ne peuvent donner, et lorsqu'ils ne peuvent donner ce qui est utile, on s'en passe. Habitants des campagnes, comprenez donc vos droits, accomplissez vos devoirs envers l'humanité, en envoyant à la Législative, des citoyens qui travaillent à la consolidation de la République, le seul gouvernement qui puisse nous donner des institutions sociales propres à changer le sort malheureux du peuple des villes et des campagnes. Entendons-nous; ne nous divisons pas; nos intérêts sont identiques. Repoussons ceux qui prétendent être nos maîtres et qui ne sont que nos égaux; ils veulent le maintien de leurs privilèges, par le retour à la royauté, qui nous ravirait notre conquête de Février. Si les résultats de cette Révolution n'ont pas été ce qu'ils devaient être, c'est que nous n'étions pas préparés à son avènement comme nous devons l'être aujourd'hui que nous avons l'expérience pour guide.

A. M.

St-Didier-au-Mont-d'Or, le 8 mars 1849.

Citoyen rédacteur du *Republicain*,

Veillez, je vous prie, avoir l'obligeance de livrer à la publicité, par la voie de votre journal, la protestation suivante:

« Comme conseillers municipaux, les soussignés protestent de la manière la plus formelle et avec l'énergie d'un patriotisme, éprouvé qu'ils n'ont pris aucune part au prétendu vote que le citoyen maire dit avoir eu lieu au sein du conseil municipal, dans sa séance de dimanche dernier, par lequel une somme de 25 ou 30 fr. aurait été mise à sa disposition pour payer les ouvriers qui seront chargés d'enlever le bonnet phrygien qui surmonte l'arbre de la Liberté planté, sur la route nationale n. 6, par les habitants du hameau de Champagne.

« De plus, ils confessent à tous leurs concitoyens qu'ils ne signeraient jamais une délibération qui consacrerait un acte de vandalisme semblable.

« Les conseillers municipaux  
« BELIME, MORATEUR. »

P. S. 11 mars. Le citoyen maire nous informe, au sein du conseil municipal réuni, qu'hier les sapeurs du génie, escortés d'une compagnie du 6<sup>e</sup> de ligne, sont venus enlever le bonnet phrygien en question au milieu de la population morne et silencieuse, et qu'il a fait distribuer aux militaires, aux frais de la commune, des comestibles en pain, vin et fromage pour une somme de 22 fr.

Dans les moments difficiles qu'a traversés Lyon, après la Révolution de février, s'il est un homme qui ait fait preuve d'un dévouement désintéressé, d'un esprit de fraternité et de concorde (si utile alors!) en même temps que d'un amour passionné pour l'ordre, sans contredit, cet homme est le colonel Fumat.

Dénoncé avant février 1848 comme républicain, postérieurement à cette date, il s'est montré un de ceux qui savent le mieux faire aimer l'opinion qu'ils professent.

Nous étions surpris de le voir échapper aux rancunes des réactionnaires, et nous ne pouvions attribuer leur silence à son égard, qu'à l'intérêt qu'ils ont de professer un respect hypocrite pour les hautes positions de l'armée.

Nous apprenons aujourd'hui que le colonel Fumat vient d'être envoyé en Afrique. Ce brusque changement de résidence ne nous surprend pas, il est pour nous, un avertissement des préoccupations de la conspiration royaliste.

Peut-être, Messieurs les conspirateurs craignent-ils, s'ils se mettaient hors la loi, de trouver devant eux, un colonel de gendarmerie qui aurait osé défendre la loi, et donner par là, à la résistance du Peuple, la sanction de l'autorité.

Si tel est leur calcul, nous nous permettrons de leur dire qu'il est bâti sur des données un peu légères; ils ont compté sans leur hôte, c'est-à-dire sans l'armée. L'armée repoussera les conspirateurs royalistes, nous le savons. L'armée a trop de fibres douloureuses qui la relient à Waterloo, pour imiter l'exemple d'un Bonaparte transfuge de la gloire de son oncle; elle n'ira pas, à sa suite, se placer coude à coude avec les cosaques, pour venir étouffer la République en France. Il peut y avoir chez nous des Windischgraetz et des Radetzki, mais on ne transformera

jamais nos soldats en Croates. Attendez un instant, vous verrez si le jour où le royalisme portera sur nos libertés une main sacrilège, l'armée le secondera. Ce jour-là, nous saurons de quel côté sont les sympathies de notre brave armée, nous saurons si le cœur de nos soldats répond au cœur des peuples qui ont juré de s'affranchir ou de succomber, ou bien à la voix des massacreurs et des tyrans.

Nous regretterons sans doute, avec amertume, la mesure qui prive la France et notre ville en particulier, des services d'un officier d'un mérite aussi éminent que le colonel Fumat. Qui n'a pu apprécier, aux heures périlleuses, le sang-froid, la prudence, le tact parfait du colonel Fumat, et qui n'a eu des preuves de son désir ardent de contribuer par toutes ses forces à la grande œuvre de paix et de conciliation.

Mais nous remercierons la conspiration royaliste de nous avoir fourni un avertissement de ses plans secrets.

La disgrâce du colonel Fumat n'est-elle pas assez significative? qu'en pensez-vous?

## Assemblée nationale.

Correspondance particulière du *REPUBLICAIN*.

Suite et fin de la séance du 13 mars.

L'Assemblée adopte au scrutin de division, par 364 voix contre 328 le paragraphe relatif au préfet de la Seine. Rejet de l'amendement relatif au préfet de police. Ainsi, le préfet de la Seine sera éligible, le préfet de police ne le sera pas. Adoption de l'ensemble du paragraphe. Adoption d'un amendement du citoyen Vesin, tendant à déclarer que tout membre de l'Assemblée chargé à l'étranger d'une mission qui durera au-delà de six mois, sera réputé démissionnaire. Renvoi à demain de la discussion d'un paragraphe additionnel à l'art. 51. La séance est levée.

Séance du 14 mars. — PRESIDENCE DU CIT. MARRAST.

L'Assemblée procède, au scrutin secret, à la nomination de son président pendant le mois de mars. On reprend la discussion de la loi électorale.

Le citoyen Person propose un article additionnel portant que dans la question de cabinet les ministres représentants ne pourront voter. Cet amendement n'est pas pris en considération.

Le président donne lecture du résultat du scrutin qui a été dépouillé dans les bureaux, et fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée.

Nombre des votants	595
Majorité absolue	297
Les cit. Marrast	246
Dufaure	196
Creux	169
Billault	63
Cavaignac	1

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un second tour de scrutin, par suite duquel le citoyen Armand Marrast est proclamé président de l'Assemblée nationale pour le mois prochain.

On revient à la loi électorale. Le cit. Lelut propose d'accorder l'exception d'éligibilité aux membres du conseil de l'instruction publique.

Cet amendement est combattu par M. Charlemagne, au nom de la commission, et rejeté à une grande majorité.

La commission propose d'étendre cette exception à tous les professeurs dont les chaires sont données au concours ou sur présentation faite par leurs collègues.

L'Assemblée n'avait voté d'exception que pour les personnes siégeant dans la ville où l'Assemblée tient ses séances.

Le citoyen Desessart combat l'amendement qui, est soutenu par le citoyen Victor Lefranc.

Le cit. Saint-Romme, au nom de la minorité de la commission, repousse la suppression.

Le cit. président met aux voix le paragraphe, qui est adopté dans son entier, et la suppression demandée par la commission, qui est rejetée.

L'art. 82 est adopté dans son ensemble.

Art. 85. Le cit. Larabit propose de rétablir l'ancien paragraphe.

Le cit. Billault, rapporteur au nom de la minorité, demande que les officiers de tous grades soient suspendus leurs fonctions.

Le cit. Paraguay combat le préopinant.

Le cit. Billault appuie le projet de la commission.

LE GÉNÉRAL LAMORICIERE. Les termes employés par l'honorable rapporteur de la commission, sont *inqualifiables*. (Rumeurs.)

Savez-vous ce que vous ferez en agissant ainsi, une assemblée aristocratique; il n'y aura que ceux qui auront de la fortune qui pourront accepter d'être nommés représentants, parce que ceux-là seulement pourront sacrifier leur temps pour la retraite.

Le cit. St-Romme monte à la tribune.

De toutes parts: La clôture! la clôture!

Il parle au milieu du bruit et présente quelques considérations en faveur de la commission.

La séance continue.

## Chronique locale.

Le Banquet de Bourgoin, que nous avons annoncé dans un de nos précédents numéros, a eu lieu dimanche. Plus de 500 citoyens, accourus des environs, assistaient à cette fête républicaine, où l'enthousiasme et la cordialité la plus parfaite n'ont cessé de régner. Les convives se sont réunis dans un grand hangar, sur la route de Grenoble. La salle était décorée de drapeaux tricolores sur lesquels ont lisait: *A l'Armée! A la Pologne! A la République allemande! A la députation de l'Isère! A la République universelle!*

Les députations des campagnes, au milieu desquelles on remarquait celle de la Tour-du-Pin, sont rentrées chez elles, drapeaux déployés, en entonnant la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*.

Notre correspondant nous marque que les cultivateurs de l'Isère sont animés du plus pur républicanisme et que tout fait augurer que les prochaines élections ne se feront pas à la satisfaction des réactionnaires.

— Notre ami Treillard nous écrit de Paris, qu'il va publier, au premier jour, un petit livre sous le titre: *La République à Lyon sous le gouvernement provisoire*. Cette publication, dont l'auteur est parfaitement bien informé, nous promet de curieuses révélations. Dans quelques jours nous en publierons des extraits, que l'auteur nous envoie.

— Les démocrates de Brindas nous annoncent que le

dimanche 1<sup>er</sup> avril, ils se réuniront dans un banquet en l'honneur de la proclamation de la République. Ils invitent leurs frères de Lyon à assister à cette fête fraternelle; nos amis, nous l'espérons, ne manqueront pas à cet appel.

— La campagne est inondée d'agents réactionnaires. Les légitimistes forment déjà leurs comités et prêchent une Saint-Barthélemy de républicains; mais partout leurs paroles sont écoutées avec mépris. Hier, un des apôtres des Vendéens, un monsieur, ex-notaire, a eu la stupidité de dire à haute voix, dans un café de Montluel (Ain), que l'arrivée des cosaques, en France, serait un bonheur.

— Samedi, 17 mars, notre habile chef d'orchestre, George Hainl, donnera son grand concert annuel, dans la salle du Grand-Théâtre. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de reproduire le programme de cette soirée musicale, qui sera des plus brillantes. On se procure des billets à l'avance chez les marchands de musique et le concierge du Grand-Théâtre.

## Nouvelles étrangères.

Italie.

ROME, 6 mars. — L'arrivée de Mazzini et de Guiccioli, membre du gouvernement provisoire de Toscane, a produit à Rome une grande émotion. Ils ont été reçus au sein de la constituante par des acclamations unanimes. — La crise ministérielle est terminée.

VENISE, 5 mars. — Les dangers de la patrie ont fait imaginer à quelques esprits de confier la dictature à un seul homme, pour résister à l'ennemi avec plus d'unité. L'Assemblée nationale est saisie de cette question importante. La plus grande agitation règne dans la ville. On crie vive Manin! C'est lui qui, selon toute apparence, sera investi du pouvoir dictatorial.

Autriche.

Outre le manifeste de l'empereur, le ministre a publié une proclamation dans laquelle il déclare que c'est désormais le devoir sacré des autorités de veiller à ce que les lois reçoivent leur exécution et de combattre avec énergie les ennemis de l'ordre, d'instruire ceux qui doutent ou hésitent, de faire des remontrances instantes à ceux qui ont été égarés, et de sévir avec énergie contre les perturbateurs, contre toute illégalité, contre toute résistance envers la loi et l'autorité légitime.

— La Réforme Allemande dit que le ministre de l'intérieur, M. de Stadion, est arrivé à Kremsler, le 6 au soir, et a convoqué immédiatement un grand nombre de membres de la gauche et du centre.

A onze heures du soir la conférence n'était pas encore terminée.

On rencontre sur les routes avoisinantes de nombreux piquets de troupes.

On supposait qu'en même temps qu'on dissoudrait l'Assemblée, on arrêterait plusieurs députés.

La garnison de Vienne était consignée tout entière.

Le bruit courait à Berlin que le peuple de Vienne était aux prises avec la garnison.

La personne qui aurait perdu une reconnaissance de Mont-de-Piété, peut venir la réclamer au bureau du *Republicain*.

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et comp., rue de l'Archevêché, 3.

## VENTE FORCÉE.

Etude de CHATAGNON, huissier, place du Collège, 1.

Samedi, dix-sept du courant, mois de mars, à dix heures du matin, sur la place de la Fraternité, à la Guillotière, il sera procédé à la vente, aux enchères, de divers effets mobiliers saisis, consistant principalement en tables, chaises, commodes, glaces, pendule, etc.

**A VENDRE** par suite de décès, un atelier de citiers, métiers à la Jacquard et tous les ustensiles nécessaires pour fabriquer toutes sortes d'étoffes façonnées nouvelles. — S'adresser à Mad. veuve Besson, rue Bouteille, n. 47, au 3<sup>e</sup>me.

## TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

**GUÉRISON** prompte et radicale des maladies secrètes et de peau, Vices du sang, Dartres, Gales, Boutons, etc. et par l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE, remède entièrement végétal.

Prix: 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFALLIBLES.

Extraites du Traité de Thérapeutique du D. LEPLI, Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

Prix: 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

N. B. On ne saurait mettre en doute les services que nous rendons à l'humanité, en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules et tout le long attirail mercuriel dont on a l'habitude de gorger le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien, seuls moyens de se débarrasser en très peu de temps, à peu de frais et presque sans peine d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très ennuyeuse et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

## MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET,

Rue de la Prefecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les maladies chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSIF ELASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.